

Le droit à l'eau en outre-mer : une exigence radicale, une urgence républicaine

L'eau n'est pas une marchandise. Elle n'est pas un privilège. Elle est la condition première de toute vie humaine digne, le socle sur lequel repose toute organisation sociale et toute promesse républicaine. C'est pourquoi le Parti Radical Valoisien salue sans réserve l'initiative transpartisane de la trentaine de députés qui appellent à inscrire un « droit à l'eau » dans la Charte de l'Environnement, et s'associe pleinement à leur démarche.

*

* *

Que faut-il de plus pour convaincre ?

Des maires de la Meuse et des Ardennes contraints d'imposer des restrictions de consommation à l'ensemble de leur population en raison de pollutions massives aux PFAS, ces « polluants éternels » dont les effets sanitaires dévastateurs sont désormais documentés.

Des habitants ultramarins subissant des coupures d'eau quotidiennes, dans des territoires de la République française, au XXI^{ème} siècle.

Un stress hydrique qui s'intensifie d'année en année sous l'effet du dérèglement climatique.

Et pourtant, la France se contente encore de ratifier des textes internationaux non contraignants, sans ancrer dans son droit interne la garantie effective que chaque habitant de ce pays puisse accéder à une eau potable et de qualité.

Les Radicaux, héritiers d'une tradition solidariste qui a toujours affirmé que les droits sans garanties ne sont que des mots, ne peuvent s'en satisfaire.

Depuis son intégration au bloc de constitutionnalité en 2005, la Charte de l'Environnement a représenté une avancée réelle dans la reconnaissance des droits environnementaux fondamentaux.

Mais elle demeure incomplète.

L'eau, ressource vitale, bien commun par excellence, n'y figure pas explicitement comme droit opposable. Cette lacune n'est plus tenable. La

résolution adoptée en décembre dernier à l'Assemblée nationale sur la reconnaissance d'un droit fondamental à l'eau au sein de l'Union européenne est un pas dans la bonne direction, mais les députés signataires ont raison : cela ne saurait suffire.

Un engagement européen sans traduction constitutionnelle nationale reste une belle déclaration d'intention, non une garantie.

Inscrire le droit à l'eau dans la Charte, c'est lui conférer une valeur contraignante. C'est obliger l'État, les collectivités, les opérateurs à rendre des comptes. C'est donner aux citoyens les outils juridiques pour exiger ce qui leur est dû.

Le Parti Radical Valoisien tient à le dire sans détour : la situation hydrique dans plusieurs territoires ultramarins est un scandale républicain. Que des citoyens français, en Guadeloupe, à Mayotte, en Martinique, subissent des coupures d'eau récurrentes et prolongées constitue une atteinte à la dignité humaine que aucune argumentation technique ou budgétaire ne saurait justifier indéfiniment.

Nous avons, à plusieurs reprises, alerté sur les inégalités structurelles qui frappent nos outre-mer. La question de l'eau en est l'une des manifestations les plus concrètes et les plus inacceptables.

Garantir à tous les habitants et habitantes de France un droit effectif à l'eau, comme le demandent les parlementaires signataires, ce n'est pas une formule creuse : c'est d'abord et avant tout une obligation envers ces territoires trop longtemps oubliés des politiques publiques nationales.

Nous prenons note de la demande formulée en janvier par le Premier ministre Sébastien Lecornu d'un moratoire sur les décisions relatives à l'eau, dans le contexte de la colère agricole légitime qui traverse le pays.

Le dialogue avec le monde agricole est nécessaire, et nous ne nions pas la complexité des arbitrages à rendre entre usages concurrents d'une ressource sous tension. Mais un moratoire ne saurait se transformer en paralysie durable.

Le projet de loi d'urgence agricole attendu en avril devra aborder frontalement la question de la gestion de l'eau, sans sacrifier les droits des populations sur l'autel des seuls intérêts sectoriels, aussi respectables soient-ils.

La France est reconnue sur la scène internationale comme motrice d'une diplomatie de l'eau : la tenue à Nice de la 3e conférence des Nations Unies sur les océans en est un témoignage récent et flatteur. Ce leadership international serait bien plus crédible s'il s'accompagnait d'une cohérence interne irréprochable. On ne peut pas porter la voix de l'eau dans les enceintes internationales tout en laissant des Français sans eau au robinet.

Le solidarisme radical, héritage d'Léon Bourgeois, a toujours posé que la solidarité n'est pas une charité mais une dette sociale. Nous nous devons mutuellement les conditions d'une vie digne. L'eau en est le premier élément.

Le Parti Radical Valoisien appelle donc le gouvernement à saisir l'opportunité que représente cette initiative transpartisane pour engager sans délai le processus constitutionnel nécessaire, et à faire de la France le premier grand État européen à constitutionnaliser effectivement le droit à l'eau.

Ce serait honorer notre tradition républicaine. Ce serait être à la hauteur de notre temps.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien